



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mai 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la question des réfugiés et des personnes déplacées présenté en application de la résolution 1346 (2001)

Introduction

1. Au paragraphe 9 de la résolution 1346 (2001) du 30 mars 2001, le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter mes vues sur la manière de faire progresser la question des réfugiés et des personnes déplacées, y compris leur retour. Le présent rapport a pour but de répondre à cette requête.

2. À cette fin, j'ai mené d'étroites consultations avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers. J'ai également demandé à Mme Carolyn McAskie, Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, de recueillir, durant sa mission en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone du 17 au 26 avril 2001, des opinions et des informations en rapport avec la demande du Conseil de sécurité.

Contexte

3. La crise concernant les réfugiés et les personnes déplacées dans la sous-région est l'une des plus graves que connaisse aujourd'hui la communauté internationale sur le plan humanitaire et politique. La Guinée, le Libéria et la Sierra Leone comptent au total plus d'un million de réfugiés, de personnes déplacées et d'autres victimes de la guerre (voir annexe).

4. La crise actuelle trouve ses origines dans les guerres civiles qui sévissent au Libéria et en Sierra Leone, dans le fait que le Revolutionary United Front (RUF) continue de tenir de larges parties de la Sierra Leone et dans l'instabilité et la violence qui continuent de régner aux frontières des pays de l'Union du fleuve Mano. Les mouvements et la présence de grands nombres de réfugiés et personnes déplacées dans la sous-

région de l'Afrique de l'Ouest ont de graves répercussions sur les plans humanitaire, politique et sécuritaire et constituent un redoutable défi pour les gouvernements et la population de la sous-région ainsi que pour la communauté internationale. Y répondre exige par conséquent que soient pris en compte les liens qui existent entre les pays de la sous-région.

5. Tandis que de nombreux réfugiés ont pu trouver accueil auprès de communautés des pays voisins avec lesquelles ils ont bien souvent des affinités culturelles et qui sont disposées à les recevoir, en revanche, des dizaines de milliers d'autres personnes ont eu besoin d'une aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres institutions. En même temps, cette multitude de réfugiés a lourdement pesé sur les maigres ressources et les services de base des pays d'accueil de même que sur leur environnement. De plus, à la suite de la montée des tensions dans la sous-région, la présence des réfugiés est devenue une question litigieuse, particulièrement en Guinée. Le rapatriement rapide de ces réfugiés a été demandé face au fardeau qu'ils font peser sur l'État d'accueil, à la détérioration de la sécurité aux frontières et au soupçon que leurs communautés puissent abriter des rebelles ou des éléments infiltrés. En conséquence, le HCR s'est heurté à de graves difficultés pour assurer une protection internationale à de nombreux réfugiés en Guinée. Au fur et à mesure que la situation se dégradait, nombre d'entre eux se sont déclarés candidats au retour en Sierra Leone.

6. Au cours des semaines passées, des Libériens en grand nombre sont passés en Sierra Leone pour fuir les

combats dans les provinces du nord de leur pays. Le Gouvernement sierra-léonais cherche actuellement un endroit où ces réfugiés pourraient être installés dans un camp. La multiplication éventuelle de ces arrivées pourrait créer un fardeau supplémentaire pour les institutions et les communautés d'accueil qui ont déjà beaucoup de mal à répondre aux besoins des rapatriés et des personnes déplacées sierra-léonais. Je suis aussi profondément préoccupé par le fait que les combats actuels au Libéria risquent de faire des dizaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées auxquels les organismes d'aide n'auront pas accès. Je demande aux gouvernements de la sous-région de fournir à ces populations déracinées un asile, une protection et une assistance.

7. Je suis également préoccupé par le très grand nombre de personnes déplacées en Guinée, qui supporte déjà le poids d'une vaste population de réfugiés. Le pays connaît en propre une grave crise humanitaire et a besoin d'une aide internationale en raison des réfugiés et personnes déplacées qui se trouvent sur son territoire ainsi qu'à cause de l'impact que cette présence exerce sur les communautés d'accueil et sur l'environnement.

L'asile en Guinée

8. Un nombre important de réfugiés sierra-léonais sont situés dans une partie du territoire guinéen connu sous le nom de « Bec de perroquet » ou de « Languette ». Cette région a été et continuera sans doute à être le terrain d'opérations militaires menées par divers groupes armés et par l'Armée guinéenne.

9. Dans ces conditions, le HCR a adopté une politique à trois volets pour assurer aide et protection aux réfugiés de Guinée. Il s'agit, en premier lieu, d'éloigner les réfugiés des zones frontalières et de les réinstaller plus à l'intérieur du pays; en deuxième lieu, de remédier à la situation d'urgence actuelle dans les zones frontalières; en troisième lieu, de faciliter le rapatriement librement consenti en Sierra Leone.

10. Je suis heureux de pouvoir signaler que depuis la visite du Haut Commissaire dans la région en février 2001, les conditions de sécurité se sont améliorées et le HCR et autres organismes d'aide ont pu accéder au camp situé dans le Bec de perroquet pour assurer des secours d'urgence et commencer à réinstaller les réfugiés dans l'arrière-pays. Depuis que ces activités ont commencé en février, le HCR a pu réinstaller quelque

43 600 réfugiés sierra-léonais du Bec de perroquet (sud-est de la Guinée) dans des régions plus sûres au nord, loin de la frontière, dans les préfectures de Dabola et d'Aldabaria. Certains réfugiés dans cette zone proviennent de villages situés directement de l'autre côté de la frontière avec la Sierra Leone et préféreraient donc rester en pays connu.

Rapatriement et retour volontaire

11. En même temps, le HCR facilite le rapatriement librement consenti en Sierra Leone des candidats au retour. Pour le moment, les opérations de transfert de la Guinée en Sierra Leone sont organisées par bateau de Conakry à Freetown, où sont disponibles des installations d'accueil.

12. Une grande majorité de réfugiés proviennent de zones qui demeurent aux mains du RUF et qui ne sauraient donc être encore qualifiées de sûres à des fins de retour. Simultanément, aucun effort n'est épargné pour assurer l'installation temporaire des rapatriés dans des zones tenues par le Gouvernement et intégrer ces rapatriés dans les programmes d'aide aux personnes déplacées établis par le Gouvernement. Pour que la réinsertion se déroule dans les conditions voulues, il serait donc préférable de procéder au retour progressif des réfugiés en Sierra Leone.

13. Du fait que la situation s'est détériorée en Guinée et au Libéria et que la sécurité s'est peu à peu améliorée en Sierra Leone, les Sierra-Léonais ont recommencé à retourner d'eux-mêmes dans leur pays. Depuis septembre 2000, plus de 55 000 Sierra-Léonais ont quitté la Guinée. Environ 35 000 sont revenus par bateau de Conakry depuis décembre 2000, avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le reste a effectué le retour à pied en passant par Kambia, Kabala, le district de Kono, Kailahun, Daru et Kenema. On croit savoir que nombre d'entre eux sont revenus dans des zones qui sont aux mains du RUF. De plus, des réfugiés se trouvant au Libéria ont regagné la Sierra Leone en empruntant les points de passage de la frontière près de Zimmi.

14. Les informations varient quant à la manière dont sont traités les réfugiés qui retournent dans des régions contrôlées par le RUF. Selon certaines sources, les réfugiés traversant des zones aux mains du RUF à Kkailahun et Kono ont été soumis à des exactions telles que vols, détentions, enlèvements, recrutement et travail forcés (les jeunes gens en particulier), et viols. De plus,

le RUF aurait essayé d'empêcher les réfugiés de quitter la zone qu'il contrôle dans l'espoir d'obtenir une aide humanitaire. Par ailleurs, selon d'autres informations, les rebelles auraient permis aux réfugiés de passer sans encombre et leur auraient même fourni une assistance. Des civils et des membres des forces armées guinéennes à l'intérieur de la Guinée auraient aussi harcelé des réfugiés. Devant ces renseignements contradictoires, le HCR renforce ses activités d'information afin que les candidats au retour soient au courant des risques qu'ils courent en traversant les zones contrôlées par le RUF et puissent faire un choix en toute connaissance de cause.

Aide aux rapatriés et personnes déplacées en Sierra Leone

15. La plupart des rapatriés ont tendance à s'installer dans de grandes villes et à y rester aussi longtemps que leur région d'origine ne sera pas sûre. Ils supposent aussi que Freetown, en particulier, offre davantage de sécurité et de possibilités économiques. En conséquence, des villes comme Freetown et Kenema abritent un grand nombre de personnes déplacées, rapatriés et ex-combattants, qui viennent grossir une population déjà en proie au chômage et aux pénuries et qui exercent une surpression sur les services de base, en particulier l'alimentation en eau et l'assainissement. Les centres de transit dans la région de Freetown ont déjà atteint le point de saturation et de nombreux rapatriés hésitent à poursuivre leur route, ce qui empêche l'admission de nouveaux arrivants. Devant cette situation, le HCR organise à partir de Freetown des convois en direction des provinces et des centres de réinstallation temporaires. Plusieurs de ces centres sont actuellement agrandis et d'autres vont être mis en place. Toutefois, l'utilisation de camps pour les réinstallations temporaires pourrait perpétuer la dépendance des rapatriés et personnes déplacées à l'égard de l'aide extérieure. Les organismes humanitaires s'attachent donc à fournir des terres arables et des emplois et à créer des liens avec les communautés voisines.

16. D'une manière générale, les moyens de faire face à l'afflux croissant de rapatriés et de personnes déplacées sont limités en Sierra Leone. Il est à craindre que les infrastructures et les services de base au niveau local ne puissent pas absorber des arrivées massives provoquées par le sentiment optimiste que la situation pourrait s'améliorer sensiblement dans un avenir proche. La saison des pluies ralentira sans doute le mou-

vement, mais il est possible que les arrivées spontanées de réfugiés et de personnes déplacées reprennent de plus belle lorsque la mousson se calmera en septembre et que la situation continuera à se stabiliser. Il sera alors nécessaire que le Gouvernement sierra-léonais et la communauté internationale procèdent à une planification soignée et systématique.

17. La population qui est restée dans les zones aux mains du RUF et les personnes qui y sont retournées auront sans aucun doute besoin d'une aide importante étant donné que les organismes de secours humanitaires et de développement n'ont pas eu accès à ces zones depuis longtemps et que l'état des infrastructures essentielles est probablement devenu critique.

18. De plus, les réfugiés et personnes déplacées comprennent souvent des fonctionnaires, des enseignants et d'autres personnes responsables des services de base. Leur retour devrait donc avoir un effet positif à cet égard car il peut contribuer au rétablissement de l'autorité publique en Sierra Leone.

19. Afin de résoudre tous ces problèmes, il est essentiel que les organisations humanitaires aient des possibilités d'accès sans entrave et en toute sécurité et que le pouvoir civil soit rétabli dès que possible dans l'ensemble du territoire sierra-léonais. Il faut pour cela que les conditions de sécurité voulues soient réunies grâce à la poursuite du déploiement avancé de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). L'expérience actuelle montre que les personnes déplacées et les réfugiés ont tendance à réagir rapidement aux informations sur les patrouilles et le déploiement de la Mission et nombre d'entre eux préparent ou entament leur voyage de retour dès que la MINUSIL s'est déployée dans la région.

Kambia

20. Dans le cadre de l'accord conclu entre le Gouvernement et le RUF durant leur réunion à Abuja le 2 mai 2001, le RUF est convenu de se retirer du district de Kambia, qui jouxte la Guinée, et de participer au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le retrait du RUF serait suivi du déploiement de l'Armée sierra-léonaise et de patrouilles fréquentes de la MINUSIL. L'Armée sierra-léonaise pourrait donc sécuriser la frontière et contribuer ainsi à réunir les conditions nécessaires pour que les réfugiés regagnent le district ; ce qui est plus important encore, elle permettrait à quelque 30 000 Sierra-Léonais déplacés se

trouvant actuellement à Lungi de retourner chez eux à Kambia. En principe, d'autres réfugiés en Guinée pourraient de même retourner en Sierra Léone par la route, en traversant le district de Kambia.

Observations

21. Les conflits persistants qui touchent les pays de l'Union du fleuve Mano ont énormément fait souffrir les populations et donné lieu à de vastes mouvements de réfugiés et de personnes déplacées. Ces mouvements ont bien entendu les symptômes d'une grave crise politique à laquelle il faut remédier sous tous ses aspects. Par conséquent, le meilleur moyen de faire progresser la question des réfugiés et des personnes déplacées est d'améliorer la situation politique et la sécurité dans la sous-région et, en particulier, de promouvoir la confiance et le dialogue politique entre les Gouvernements guinéen, libérien et sierra-léonais. Je demande aux dirigeants de ces pays de se réunir dès que possible et de s'employer sans tarder à atteindre ces objectifs importants. J'appuie aussi pleinement les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a demandé aux pays de l'Union du fleuve Mano de prendre des mesures, à titre individuel et collectif, en vue de faire obstacle aux activités des groupes rebelles armés qui opèrent sur leur territoire.

22. Les réfugiés et les personnes déplacées sont ceux qui souffrent le plus de la poursuite des hostilités dans la région, mais il est aussi certain que leur présence et leurs mouvements pèsent lourdement sur les pays et les communautés d'accueil, ainsi que sur l'environnement, et peuvent compliquer une situation déjà précaire. Il est par conséquent important de répondre aussi bien aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées qu'à ceux de ces pays et de ces communautés. À ce sujet, je me félicite que les gouvernements de la sous-région se soient engagés à respecter le principe du droit d'asile et de la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés. Je demande à la communauté internationale de fournir toute l'aide nécessaire aux pays de l'Union du fleuve Mano, en particulier à la Guinée qui accueille depuis longtemps des réfugiés et partage avec eux des ressources précieuses et souvent insuffisantes. À ce propos, j'ai l'intention d'étudier les moyens d'améliorer la capacité des Nations Unies concernant la coordination et l'acheminement de l'assistance humanitaire destinée à ceux qui en ont besoin dans la sous-région.

23. Pour le moment, je crois que les conditions ne sont pas réunies pour que tous les réfugiés retournent immédiatement en Sierra Leone. Une grande partie de ce pays reste aux mains du RUF et se trouve donc hors d'accès pour l'assistance humanitaire et les services publics. Les gouvernements des pays de la région, le HCR et les autres organismes des Nations Unies doivent par conséquent poursuivre leurs efforts en vue d'assurer la protection, la sécurité et le bien-être des réfugiés et des personnes déplacées qui se trouvent sur le territoire de ces pays.

24. L'évolution récente de la situation en Sierra Leone peut certes donner lieu à un optimisme prudent, mais les combats dans le nord du Libéria s'intensifient et risquent de conduire à une grave crise politique et humanitaire qui a déjà intensifié l'afflux des réfugiés et personnes déplacées et a créé de nouveaux départs en masse.

25. En même temps, la communauté internationale continue d'avoir pour objectif primordial de faciliter le retour des réfugiés et personnes déplacées dès que possible et dans des conditions de sécurité, et de les aider à rebâtir leur existence. Dans le cas de la Sierra Leone, il s'agit en premier lieu de faire régner la sécurité dans l'ensemble du pays grâce au déploiement progressif de la MINUSIL et à l'extension du pouvoir de l'État. En deuxième lieu, le Gouvernement sierra-léonais et la communauté internationale doivent collaborer étroitement afin de renforcer au maximum la capacité d'absorber et d'aider les rapatriés et les personnes déplacées. En troisième lieu, il est essentiel que les réfugiés se trouvant dans les pays voisins aient accès à la meilleure information possible sur la situation dans leur pays et leur lieu d'origine, de façon à pouvoir choisir en connaissance de cause le moment de leur départ et l'itinéraire à emprunter. À cet égard, le groupe de l'information de la MINUSIL et les bureaux du HCR dans la région sont actuellement en train d'améliorer leurs échanges mutuels d'informations et leur production de matériels et de programmes, y compris les émissions radiophoniques.

26. Je suis encouragé par les résultats de la réunion de la CEDEAO, de l'ONU, du Gouvernement sierra-léonais et du RUF qui s'est tenue à Abuja le 2 mai 2001. Le retrait prévu du RUF de Kambia et le déploiement ultérieur de l'Armée sierra-léonaise et de la MINUSIL dans cette région offrent la possibilité de créer la confiance nécessaire, non seulement entre les parties mais aussi pour le retour dans le district de

Kambia des personnes déplacées et des réfugiés par voie terrestre à partir de la Guinée. À cet égard, je demande au RUF et au Gouvernement sierra-léonais d'honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris à Abuja le 2 mai 2001.

27. Je demande aussi à la communauté internationale de fournir les ressources nécessaires pour appuyer les efforts du HCR, des autres organismes et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales visant à aider à assurer la protection, la réinstallation et le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Toutefois, cet effort ne pourra porter ses fruits que si la même attention est accordée aux besoins de ceux qui sont restés sur place, aux communautés d'accueil et aux nécessités plus générales de la reconstruction et du développement de l'Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, je constate que les contributions reçues à la suite de l'appel conjoint des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest n'ont atteint que 8 % du montant requis. De même, seuls 25 % des fonds demandés au titre de l'appel conjoint en faveur de la Sierra Leone ont été obtenus. Je demande par conséquent aux États donateurs d'apporter de généreuses contributions en réponse à ces appels afin d'améliorer le sort de la population de la sous-région et de répondre aux besoins essentiels en matière de reconstruction et de développement humain.

28. Pour conclure, je voudrais rendre hommage au courage et au dévouement du personnel humanitaire, dans la région de l'Afrique de l'Ouest et ailleurs, qui s'emploie activement à aider les populations touchées par la guerre dans des conditions difficiles et souvent dangereuses.

Annexe**Réfugiés et personnes déplacées
(au 11 mai 2001)**

Côte d'Ivoire	Réfugiés libériens	120 000
	Réfugiés sierra-léonais	2 000
Guinée	Réfugiés libériens	81 500
	Réfugiés sierra-léonais	111 200
	Personnes déplacées	2 300 000
Libéria	Rapatriés libériens	377 500
	Personnes déplacées	60 000
Sierre Leone	Rapatriés sierra-léonais	71 200
	Réfugiés libériens	6 000
	Personnes déplacées	400 000
